

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Informations déclarant

Nom Prénom GLORIES Yves
Adresse mail secretaire.personnel@crop.asso.fr

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale CROP PAUL BOUVIER
Siren 775932858
Code NAF 88.91B - Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés
Adresse RTE D'ALES 30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2022
Date de fin de la période de référence 31/12/2022
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 88

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Date de consultation du CSE -
Nombre de niveaux ou coefficients -
Résultat final en % 12.82
Population envers laquelle l'écart est favorable femmes
Nombre de points obtenus 21

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en % 7.30
Résultat final en nombre équivalent de salariés 1.30
Population envers laquelle l'écart est favorable hommes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 15
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés 35
Nombre de points obtenus 35

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	4
Sexe des salariés sur-représentés	femmes
Nombre de points obtenus	10

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	81
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	81
Mesures de corrections prévues	-

Publication du niveau de résultat global

Date de publication	01/02/2023
Site Internet de publication	https://www.crop.asso.fr/index-egalite-professionnelle/
Modalités de communication auprès des salariés	-

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

Les rémunérations sont calculées à partir des grilles de salaires de la CCN du 15 mars 1966. Il n'y a pas d'écart de rémunérations entre hommes et femmes sur des postes identiques. Les seuls écarts possibles sur des postes similaires s'expliquent par l'ancienneté acquise dans l'établissement.

Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

-

Objectif Indicateur retour de congé maternité

-

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

-

Date de publication des objectifs

02/10/2023

Modalités de communication auprès des salariés

-